Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 août 2025

Le maintien en emploi : des aides financières et techniques pour soutenir employeurs et salariés

Jeudi 17 novembre, l'Aist84 organise une réunion d'information, d'échanges et de prévention est organisée sur le sujet du maintien en emploi.

Toute personne peut connaître, au cours de sa vie, des évènements, personnels ou professionnels, susceptibles d'impacter sa santé. Face à ces problématiques, il est essentiel, tant pour le salarié que pour l'entreprise, d'éviter une perte d'emploi et de compétences. Le maintien en emploi est précisément là pour ça, et ce tout au long du parcours professionnel du salarié.

Le maintien en emploi ne se limite pas aux salariés en arrêt de travail. C'est une démarche qui peut être mise en œuvre dès lors qu'un salarié éprouve des difficultés à réaliser son travail et que l'activité de l'entreprise en est impactée. De nombreuses aides financières et techniques, ainsi que des outils

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 août 2025

spécifiques, existent pour soutenir employeurs et salariés.

Marie-Pierre Barrière, médecin du travail, Nathalie Suard, infirmière en santé au travail, et Julie Amoureux, assistante sociale du travail, vous proposent une réunion d'information et d'échanges pour vous donner les clés du maintien en emploi.

Programme

- Qu'est-ce que le maintien en emploi ?
- Zoom sur la réglementation.
- Quels impacts pour l'entreprise ?
- Les dispositifs : aides pour l'employeur, aides financières, aides techniques, outils spécifiques.
- Ce qu'il faut retenir.

Réunion le jeudi 17 novembre de 8h30 à 10h, 40 rue François Premier à Avignon. Inscription gratuite en suivant ce lien.

J.R.

Assurance chômage : nouvelles règles de calcul depuis le 1er octobre

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 août 2025

Après trois années de rebondissements, la réforme de l'assurance chômage est intégralement entrée en vigueur le 1er octobre 2021, avec des dispositions qui pourront évoluer au 1er décembre 2021 si la conjoncture s'améliore.

Quatre évolutions sont mises en place : un bonus-malus pour les entreprises de sept secteurs, un nouveau mode de calcul de l'allocation chômage ainsi que de nouvelles règles sur les conditions d'éligibilité à l'assurance chômage et la dégressivité de l'allocation chômage pour les plus hauts revenus.

Nouveau mode de calcul

Les règles de calcul du salaire journalier de référence servant à déterminer le montant de l'allocation chômage sont modifiées. La période prise en compte pour calculer l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) des demandeurs d'emploi est désormais de 24 mois au lieu de 12 mois et le calcul tient compte des périodes d'inactivité entre contrats. Consultez le décret paru au Journal officiel le 30 septembre 2021.

Le nouveau calcul du salaire journalier de référence prend désormais en compte les salaires bruts perçus

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 août 2025

entre le début du premier contrat et la fin du dernier contrat sur une période de référence de 24 mois (36 mois si vous avez 53 ans ou au-delà). Le montant total de ces rémunérations est ensuite divisé par le nombre de jours calendaires, travaillés et non travaillés, pendant cette période de référence. Les jours non travaillés pris en compte sont plafonnés (à 75 % du nombre de jours travaillés), afin de limiter les conséquences des nouvelles modalités de calcul de l'allocation pour les salariés dont les périodes d'activité antérieures étaient particulièrement fractionnées. Par ailleurs, la durée théorique durant laquelle un salarié peut toucher des droits est allongé de 11 mois en moyenne à 14 mois. Il reste possible de cumuler la rémunération provenant d'une activité professionnelle avec l'allocation chômage.

Si vous étiez déjà au chômage avant le 1er octobre 2021, rien ne change pour vous. Vous continuerez de percevoir la même allocation jusqu'à ce que vos droits actuels soient épuisés ou jusqu'à ce que vous retrouviez un emploi. Si vous avez fait l'objet d'une procédure de licenciement engagée avant avant le 1er octobre , ce seront les anciennes règles qui s'appliqueront.

Rappel **:** depuis le 1er juillet 2021, une mesure de dégressivité de l'allocation s'applique aux allocataires concernés par un certain niveau d'allocation (85,18 € par jour) après un délai de 8 mois d'indemnisation (243 jours) au lieu des 6 mois (182 jours) initialement prévus lors de la première entrée en vigueur de la mesure le 1er novembre 2019.

Bonus-malus

La période d'observation du comportement des entreprises pour le « bonus-malus » sur la cotisation chômage dans sept secteurs grands consommateurs de contrats courts a elle commencé le 1er juillet, pour une application sur les cotisations à partir de septembre 2022. Une incitation, selon le Ministère du Travail, à proposer des contrats de meilleure qualité aux salariés. Elle concerne les secteurs suivants :

- Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac ;
- Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution ;
- Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques ;
- Hébergement et restauration ;
- Transports et entreposage ;
- Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques ;
- Travail du bois, industries du papier et imprimerie.

Ces secteurs ont été sélectionnés en mesurant, au cours de la période comprise entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2019, leur taux de séparation moyen, un indicateur qui correspond au nombre de fins de contrat de travail ou de missions d'intérim assorties d'une inscription à Pôle emploi rapporté à l'effectif de l'entreprise. Tous ces secteurs ont un taux supérieur à 150%.

« Ce sont 21 000 entreprises de 11 salariés et plus qui ont été concernées par cette mesure dès le 1er juillet et qui voient ainsi leur comportement en matière d'embauche observé. Si, à l'issue de ces douze

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 août 2025

mois d'observation, elles ont recouru aux contrats courts davantage que la médiane des autres entreprises de leur secteur, une contribution supplémentaire au financement de l'assurance chômage, pouvant aller jusqu'à 1% de leur masse salariale, leur sera demandée. À l'inverse, si, en comparaison avec les autres entreprises de leur secteur, elles ont proposé des contrats plus durables, elles pourront bénéficier d'un allègement de leur contribution », a déclaré le ministère du Travail. À noter que les entreprises les plus impactées par la crise, comme les hôtels, cafés et restaurants (HCR), qui devaient initialement être soumises au bonus-malus, en ont été exclues à titre temporaire.

Par ailleurs, si la conjoncture continue de s'améliorer, deux catégories de dispositions, soumises à une clause de retour à meilleure fortune, entreront en vigueur au 1er décembre : la durée d'affiliation minimale pour ouvrir un droit à l'assurance chômage passera de 4 mois à 6 mois ; la dégressivité de l'allocation pour les plus hauts salaires s'appliquera au terme du 6e mois, et non plus du 8e mois.

Ces clauses de retour à meilleure fortune prévoient : un nombre total de déclarations préalables à l'embauche pour des contrats de plus d'un mois qui dépasse le seuil de 2 700 000 sur une période de 4 mois consécutifs ; un nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A qui diminue d'au moins 130 000 au cours des 6 derniers mois.

Textes de loi et références

- Décret n° 2021-1251 du 29 septembre 2021 fixant la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions du régime d'assurance chômage
- Décret n° 2021-346 du 30 mars 2021 portant diverses mesures relatives au régime d'assurance chômage
- Décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage

L.M.

RSE : Enedis et le Châtaigner promeuvent un monde plus juste

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 août 2025

Enedis, gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (ex ERDF) et le Châtaigner, entreprise adaptée pour le travail des personnes handicapées située à Cavaillon ont renouvelé leur partenariat acté en 2019. En 2020, l'entreprise d'électricité a investi 14M€ dans les entreprises du secteur protégé et adapté et 2,80M€ dans l'insertion par l'activité économique.

Les personnes employées par le Châtaigner œuvreront à réparation et au changement de portes de coffrets électriques ainsi qu'au débroussaillage de postes de distribution publique d'électricité. Dans la foulée la société Enedis s'est engagée dans l'achat solidaire, responsable et de proximité en Vaucluse.

Dans le détail

La convention de partenariat, établie entre Enedis et le Châtaigner, d'une durée d'un an, consiste en la professionnalisation de personnes handicapées –volets sécurité et environnement- pour la réparation de 600 portes de coffrets. La société d'électricité versera également 10 000€ au Châtaigner, hors fourniture

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 août 2025

de matériel et selon les interventions réalisées et dans le cadre de l'accord Handicap 2021-2023. Enedis s'est également engagée à organiser des visites à caractère industriel dans le cadre du projet pédagogique de découverte des métiers.

La RSE en pratique

«Les enjeux de développement durable sont au centre de la démarche RSE (Responsabilité sociétale des entreprises), a souligné Emilie Blondel, adjoint au directeur Enedis en Vaucluse dans le cadre du Projet Industriel et Humain 2020-2025, qui vise à concilier performance industrielle et approche durable, au plus près des territoires et des clients, en faveur de la transition écologique. Cette démarche responsable et solidaire est une action concrète qui contribue, aux travers de nos achats, à faire changer les regards sur la question du handicap, ainsi qu'à inclure les personnes en situation de handicap dans un véritable projet professionnel. D'autre part, nous dédions certains de nos marchés au secteur protégé. Par exemple, le recyclage des compteurs Linky et le nettoyage de vêtements 'image de marque'. Enfin, 3 marchés d'élagages sur les 17 dernièrement passés sont dévolus au secteur protégé, les travaux débuteront le 1er janvier 2022.»

Le Châtaigner

L'entreprise adaptée le Châtaigner, ancien atelier autonome, a été créée par l'association Vauclusienne d'entraide aux personnes handicapées. C'est une société par action simplifiée unipersonnelle (Sasu). Elle est agréée Entreprise solidaire et sociale. Elle salarie et accompagne les travailleurs handicapés en facilitant leur adaptation et leur apprentissage au poste de travail tant en terme de savoir être que de savoir-faire ; La production de biens ou de services dans le souci de la satisfaction des clients -délai et qualité- ; L'accompagnement lié à la santé et à la sécurité du personnel et socio-professionnel dans le respect de la personne. Les salariés interviennent dans la sphère du multi services en second œuvre bâtiment : peinture, électricité, plomberie, maçonnerie, carrelage, climatisation ; en espace vert ; dans la prestation en atelier et en entreprises. L'entreprise adaptée se situe 199, route de Cavaillon à Robion.

Où la productivité horaire est-elle la plus (et la moins) élevée ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 août 2025

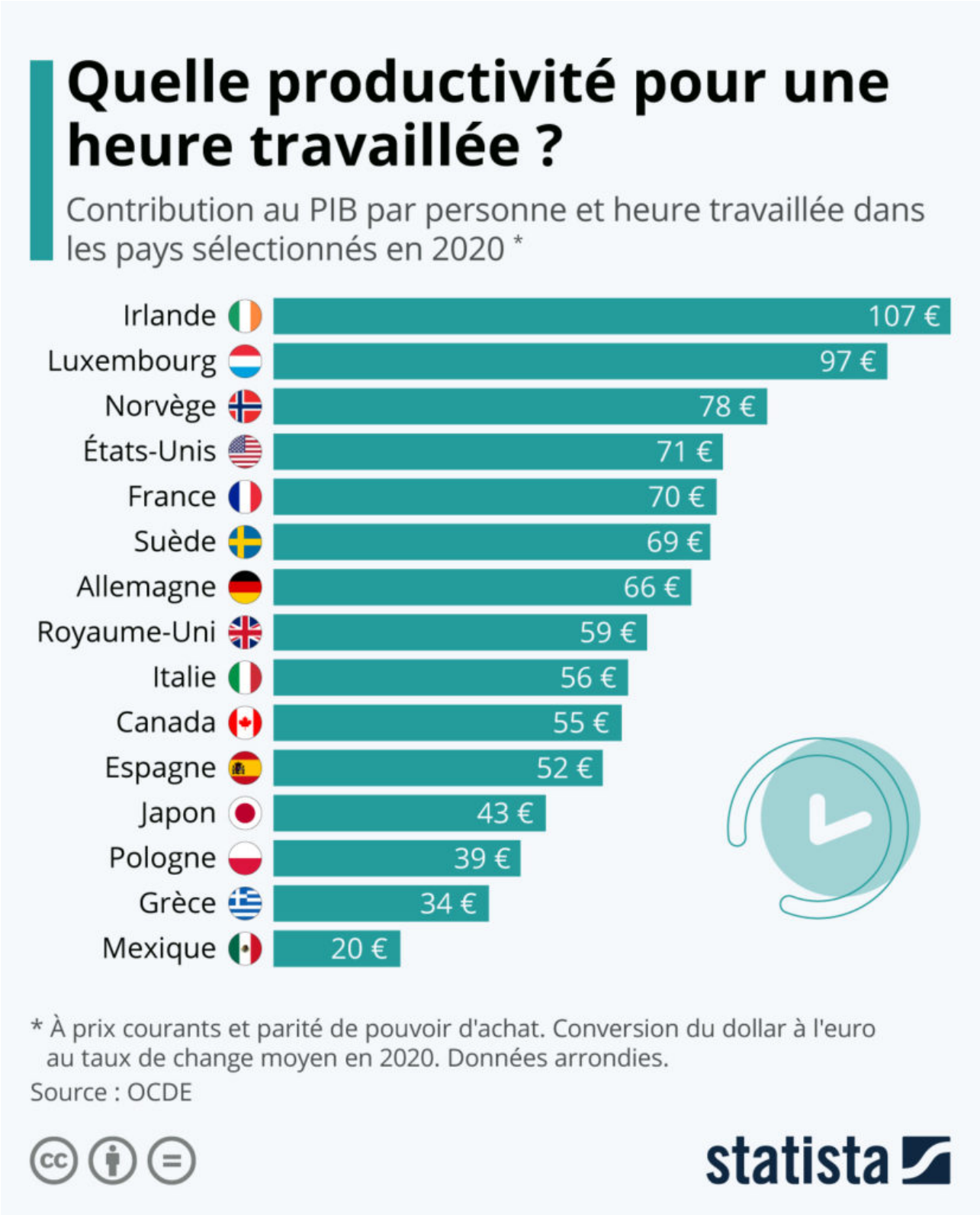

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 août 2025

En remettant à plat notre façon de travailler, la pandémie pourrait bien redonner de la vigueur à l'idée de la semaine de travail de 32 heures. Déjà expérimentée dans plusieurs pays nordiques (Suède, Islande,…), d'autres États, comme l'Espagne et le Japon, réfléchissent actuellement à mener des tests allant dans le sens d'une réduction du temps de travail. Les partisans de la semaine de 32 heures avancent que cette mesure permettrait une création massive d'emplois, sans impacter la productivité économique.

Le PIB par heure travaillée est l'un des indicateurs utilisés par les économistes pour mesurer la productivité du travail dans un pays, ainsi que l'efficacité avec laquelle le facteur travail et d'autres facteurs de production interviennent dans le processus de création de richesse. Comme le révèlent les dernières données de l'OCDE, si l'on calcule la productivité moyenne en divisant le produit intérieur brut, c'est-à-dire la valeur annuelle des biens et services produits, par le nombre total d'heures travaillées, alors on constate que la France se situe au dessus de la moyenne des pays développés en matière de productivité horaire. La contribution moyenne des employés français au PIB est estimée à environ 70 € par heure en 2020, soit à peu près au même niveau qu'aux États-Unis et en Allemagne.

Plusieurs facteurs peuvent influencer cet indicateur. On remarque, par exemple, que les économies de petite taille ou à faible population qui reposent sur des structures productives spécifiques ont tendance à obtenir les valeurs de PIB par heure travaillée les plus élevées. Le trio de tête de L'OCDE est ainsi constitué de l'Irlande (107 €/heure), du Luxembourg (97 €/heure) et de la Norvège (78 €/heure). Ces résultats tordent également le cou à l'idée reçue selon laquelle la durée du travail serait un facteur déterminant pour obtenir une productivité élevée. En effet, ce sont les pays où la moyenne annuelle d'heures travaillées est la plus haute qui ont tendance à se retrouver en bas du classement, et inversement.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Les destinations préférées des expatriés

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 août 2025

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 août 2025

La pandémie a eu un impact majeur sur nos vies et notamment sur le monde du travail. Comme le met en avant une nouvelle étude réalisée par BCG et The Network auprès de près de 209 000 répondants dans plus de 190 pays, seulement 50 % des répondants se disaient prêts à déménager dans un autre pays pour y travailler. La gestion de la pandémie apparaît désormais comme un critère décisif aux yeux des candidats à l'expatriation.

Ainsi, les États-Unis ont perdu leur statut de destination de travail la plus attrayante pour les expatriés. Principaux bénéficiaires de cette perte de prestige des États-Unis : le Canada et l'Australie, qui ont tous deux fait un "bien meilleur travail de gestion de la pandémie".

Presque tous les pays qui se sont hissés dans le top 10 – le Canada, l'Australie et le Japon – ont une incidence relativement faible de COVID-19. Singapour et la Nouvelle-Zélande font quant à eux leur première apparition dans ce palmarès, une présence qui reflète le succès des pays de la zone Asie-Pacifique dans la lutte contre le coronavirus.

En Europe, le nombre élevé d'infections est très probablement la raison pour laquelle l'Italie, la France et l'Espagne ont chuté dans le classement. Si tous les trois faisaient partie du top dix des destinations de travail en 2014 et 2018, seule la France y est encore présente en 2020. Et malgré sa bonne gestion de la première vague de COVID-19, l'image de l'Allemagne semble avoir été ternie par le nombre total de cas de coronavirus dans l'Union européenne.

De Claire Jenik pour Statista

Quelle productivité pour une heure travaillée ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 août 2025

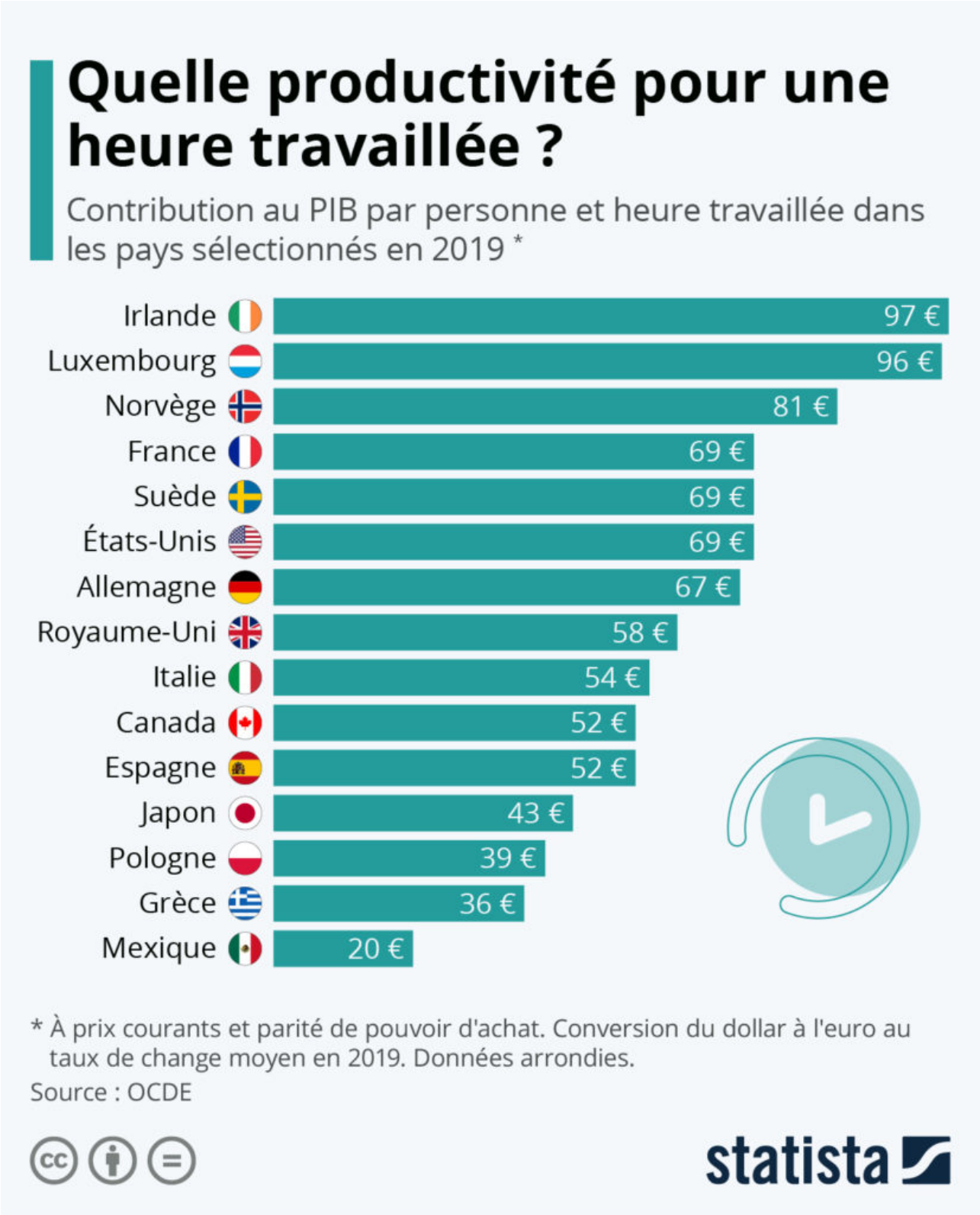

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 août 2025

Le Produit intérieur brut (PIB) par heure travaillée est l'un des indicateurs utilisés par les économistes pour mesurer la productivité du travail dans un pays, ainsi que l'efficacité avec laquelle le facteur travail et d'autres facteurs de production interviennent dans le processus de production. Comme le révèlent les dernières données de l'OCDE, si l'on calcule la productivité moyenne en divisant le produit intérieur brut, c'est-à-dire la valeur annuelle des biens et services produits, par le nombre total d'heures travaillées, alors on constate que la France se situe au même niveau que les États-Unis et l'Allemagne, avec une contribution au PIB estimée à 69 € par heure en 2019.

Plusieurs facteurs peuvent influencer cet indicateur. On remarque, par exemple, que les pays de petite taille ou à faible population qui reposent sur des structures productives spécifiques (Irlande, Norvège, Luxembourg) ont tendance à obtenir les valeurs de PIB par heure travaillée les plus élevées. Par ailleurs, ces résultats tordent aussi le cou à l'idée reçue selon laquelle la durée du travail serait un facteur déterminant pour obtenir une productivité élevée. En effet, ce sont les pays où la moyenne annuelle d'heures travaillées est la plus haute qui ont tendance à se retrouver en bas du classement, et inversement.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

---

87 % des Français pensent que la liberté d'expression est menacée au travail

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 août 2025

Osez-vous encore parler de tout au travail ? C'est la question que QAPA, la plateforme de recrutement par l'intérim, a posé à plus de 4,5 millions de candidats pour savoir si les Français osaient encore aborder tous les sujets de société au travail.

Selon un *sondage réalisé par QAPA, 87 % des Français pensent que la liberté d'expression est menacée au travail. 32 % des Français n'osent plus du tout s'exprimer librement sur leur lieu de travail et 47 % ne le font qu'avec des personnes choisies. 71 % déclarent qu'ils pratiquent même l'autocensure pour éviter tout conflit. Seulement 21 % se sentent encore libres de parler de tous les sujets de société.

Parmi tous les sujets de conversation possibles, 84 % des Français n'osent plus aborder ceux qui concernent l'égalité en général, que ce soit au niveau racial, des genres, des physionomies, etc. Tout ce qui concerne la religion est également banni par 78 %, juste devant les sujets liés à la crise sanitaire à 59 %. Même la politique arrive derrière en quatrième position avec 58 %. Un Français sur deux n'ose plus parler d'argent (51 %) ou de choses personnelles (49 %). 68 % des personnes interrogées avouent qu'elles ont déjà eu des altercations sur leur lieu de travail à cause d'opinions divergentes. L'humour a encore une petite place pour 79 % mais seuls les sujets légers comme les loisirs semblent être de mise au travail (97 %).

**Sondage réalisé entre le 4 et 9 novembre 2020 auprès de 4,5 millions de candidats sur la plateforme QAPA. Analyse réalisée par quotas. Parmi ces personnes interrogées, 52 % d'entre eux sont des non-*

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 août 2025

cadres et 48 % sont des cadres. Toutes les informations mises en avant par les candidats sont déclaratives.

---

66 % des Français préfèrent les visioconférences aux réunions physiques

L'opérateur de bureau Deskeo vient de se pencher sur le moral des Français, leur gestion du temps de présence, le télétravail et sur l'impact de la visioconférence.

Menée auprès de 3 216 professionnels sur l'ensemble du territoire français, l'enquête montre tout d'abord que plus de 66 % des Français sont pessimistes vis-à-vis de l'avenir. 68 % sont prêts à passer la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 août 2025

majorité de leur temps de travail au bureau (si le protocole sanitaire est respecté) tandis que 2 Français sur 3 ont du mal à utiliser correctement les outils de visioconférence.

Devenue courante depuis la période de confinement, la visioconférence au travail est à présent très largement utilisée par plus de 89 % des Français. En effet, 51 % s'en servent occasionnellement et 38 % très souvent. Malgré tout, ce nouvel outil n'est pas encore totalement dompté par tout le monde. Ainsi, 62 % des Français avouent avoir du mal à se servir correctement les logiciels de visioconférence et 29 % éprouvent même souvent des difficultés à les utiliser.

Par ailleurs, le développement du télétravail dévoile également de nouvelles problématiques. En effet, les Français n'apprécient pas que l'on pénètre l'intimité de leur foyer. Ainsi, lors d'une visioconférence à la maison, plus de 77 % cachent le fond pour éviter de dévoiler leur domicile. En outre, 39 % sont gênés par le fait de voir celui de leurs interlocuteur et 56 % des Français ne le considèrent pas comme une expérience agréable à vivre.

Enfin, quant à la question : 'De manière générale, quel type de réunions préférez-vous ?', les Français semblent avoir fait leur choix. Ainsi, plus de 66 % déclarent qu'ils apprécient davantage les réunions à distance par visioconférence que les réunions physiques. Parmi toutes les actions organisées au sein des entreprises depuis la rentrée de septembre, trois arrivent en tête du classement : plus de 84 % ont eu des réunions à distance, 76 % ont eu un discours des fondateurs de leur entreprise et 35 % ont lancé de nouveaux projets.

Un kit d'accompagnement pour reprendre le travail en toute sécurité

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 août 2025

Spécialisée dans les risques au travail, l'entreprise carpentrassienne Eose propose gratuitement un kit d'accompagnement à destination des employeurs afin de faciliter leurs démarches dans l'élaboration du document unique.

L'épidémie de Covid-19 suscite de nombreuses interrogations chez les entreprises, qu'il s'agisse de l'organisation du travail à mettre en œuvre ou de l'application de la réglementation relative à la protection de la santé et de la sécurité de leurs employés. Aussi, en ces temps de crise sanitaire, les entreprises de plus d'un salarié ont plus que jamais l'obligation de mettre à jour le document unique d'évaluation des risques (DUER). Afin de les aider dans leurs démarches, l'entreprise Eose, créée en 2016 à Carpentras et spécialisée dans les risques au travail, vient de mettre en ligne sur son site un kit gratuit pour les accompagner dans l'actualisation de leur document unique. « Au regard de l'actualité qui met en lumière des problématiques telles que la sécurité au travail ou la responsabilité de l'employeur en temps de crise, nous nous sommes dit qu'il était important d'être solidaires et d'aider les employeurs en mettant notre expertise gratuitement à leur disposition, explique Matthieu Petit, président d'Eose. Nous sommes convaincus que la qualité de vie au travail est un levier de performance pour l'entreprise. Cela passe par la sécurité des salariés, des patrons en conformité et des clients rassurés, notions plus qu'essentielles dans le contexte actuel. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 27 août 2025

Simplifier les démarches de sécurité au travail

Destiné aux entreprises quelles que soient leur taille, le kit se compose de trois parties distinctes avec, d'une part, une synthèse des connaissances actualisées sur le Coronavirus et d'autre part une méthode d'évaluation du niveau de risque selon le secteur de l'activité de l'entreprise à partir des consignes officielles émanant du Ministère du Travail, de l'INRS (Institut national de recherche et sécurité) ou de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). « Avec le flux d'informations qui sont données chaque jour, les employeurs peuvent se sentir un peu perdus, précise Matthieu Petit. Nous avons donc essayé de faire une synthèse la plus complète et la plus claire possible pour des entreprises qui sont dans l'urgence avec des tâches multiples et complexes à gérer. » Une troisième partie prend la forme d'un tableau de mise à jour prêt à l'emploi sous format Excel. Actuellement 23 secteurs d'activité (tertiaire, agricole, construction, grande distribution…) sont représentés sur le site d'Eose qui met à jour quotidiennement la liste de ses kits afin de couvrir le maximum de secteurs professionnels. « On est en train d'assister à une prise de conscience générale de la part des entreprises sur l'importance de la sécurité au travail, ne serait-ce que par les sollicitations spontanées que nous recevons des employeurs » souligne Matthieu Petit. À ce jour, 56 entreprises ont téléchargé le kit d'accompagnement.

www.eosefrance.com